

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 18 septembre 2017

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Stéphanie PARIS

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



La rougeole : pour vous protéger et protéger les autres, faites-vous vacciner !

La rougeole est une maladie extrêmement contagieuse, et qui peut être grave.

La rougeole est une maladie très contagieuse et qui peut avoir des conséquences graves, voire provoquer un décès. La seule façon d'éviter la maladie est la vaccination. Grâce à ce geste, vous protégez vos enfants et les personnes de leur entourage qui ne peuvent pas se faire vacciner, comme les nourrissons de moins d'un an qui développent souvent une forme grave de la maladie.

LA ROUGEOLE : UNE MALADIE QUI PEUT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES

Historiquement, il s'agit d'une maladie infantile, le plus souvent bénigne, mais qui peut entraîner des **complications conduisant à une hospitalisation**.

Ces complications sont souvent respiratoires avec des pneumopathies et neurologiques avec des encéphalites. Les formes graves de la maladie peuvent entraîner des séquelles, voire des décès. En juillet, une jeune fille de 16 ans, sans antécédents médicaux, est décédée en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La rougeole est par ailleurs une des maladies les plus contagieuses. On estime qu'un cas de rougeole peut contaminer entre 15 et 20 personnes dans son entourage. La diffusion de la maladie est donc extrêmement rapide et peut donner lieu à un très grand nombre de cas en peu de temps. C'est notamment pour cela qu'elle fait partie des 33 maladies à déclaration obligatoire par les médecins auprès de l'ARS.

Recommandations

Il est recommandé l'administration de 2 doses du vaccin trivalent rougeole-oreillons-rubéole avant 2 ans.

Un rattrapage est préconisé par 2 doses de vaccin rougeole-oreillons-rubéole pour toute personne âgée de plus de 24 mois et nées depuis 1980.

UNE SEULE PROTECTION, LA VACCINATION

La rougeole est une maladie virale ; il n'existe donc pas de traitement spécifique de la maladie. La médecine est capable de prendre en charge les conséquences de l'infection, une fois qu'elle s'est déclarée chez un patient, mais pas sa cause.

Le seul moyen efficace d'éviter la maladie est la vaccination, inscrite au calendrier vaccinal français depuis le début des années 80.

Au-delà de la protection individuelle induite par la vaccination, il est nécessaire que 95% de la population soit vaccinée pour empêcher la circulation du virus et stopper la survenue de cas de rougeole dans une communauté.

UNE COUVERTURE VACCINALE ENCORE INSUFFISANTE

A l'heure actuelle, la couverture vaccinale est légèrement inférieure à 80% en France avec des disparités selon les territoires.

Le nombre de cas de rougeole en France a très largement chuté après la généralisation de la vaccination, passant de plusieurs centaines de milliers à quelques centaines de cas en 2015.

C'est une maladie qui était devenue quasiment inconnue des jeunes médecins jusqu'à ces dernières années.

78,8%

Couverture vaccinale
en France en 2015

33

CAS DE ROUGEOLE
RAPPORTÉS EN AUVERGNE-
RHONE-ALPES DEPUIS LE
1^{ER} JANVIER 2017

387

CAS EN FRANCE
SUR LA MÊME PÉRIODE

Malgré l'amélioration de la couverture vaccinale observée ces dernières années sur notre territoire, après l'épidémie de 2008-2011 qui a touché plus de 22 000 personnes, les taux restent insuffisants et inférieurs au niveau fixé par le plan national en 2005¹.

L'objectif d'augmentation de la couverture vaccinale vise à protéger directement les personnes vaccinées mais également les plus vulnérables qui ne peuvent être vaccinées et/ou qui sont davantage susceptibles de présenter des formes graves de la maladie (nourrissons de moins d'un an, femmes enceintes, personnes immunodéprimées).

La circulation active du virus est la conséquence d'un niveau insuffisant et hétérogène de la couverture vaccinale en France et en région Auvergne-Rhône-Alpes. Ceci peut avoir comme conséquence la survenue d'une nouvelle épidémie d'ampleur importante.

Situation en Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis début 2017, la circulation du virus s'est intensifiée en France et dans la région où l'on observe la survenue de cas sporadiques et de cas groupés. Cette situation renforce la vigilance de l'ARS pour interrompre les chaînes de transmission.

Grâce à la déclaration obligatoire par les médecins, elle intervient autour de chaque cas pour mettre en place les mesures préventives auprès de l'entourage de la personne malade.

Tableau : Couverture vaccinale « 1 dose » et « 2 doses » rougeole, oreillons, rubéole en Auvergne-Rhône-Alpes 2014-2015

	1 dose		2 doses	
	2014	2015	2014	2015
01 - Ain	93	93,4	84,2	86,7
03 - Allier	86,4	90	76,9	81,2
07 - Ardèche	nd	85,5	nd	71,2
15 - Cantal	91,9	88,5	80,1	77,1
26 - Drôme	nd	nd	nd	nd
38 - Isère	92,6	nd	78,4	nd
42 - Loire	92,4	92,4	81,9	82,5
43 - Haute-Loire	nd	nd	75,8	73,7
63 - Puy-de-Dôme	89,8	87,7	80,1	80,5
69 - Rhône	nd	90,6	nd	83
73 - Savoie	89,9	nd	77,5	nd
74 - Haute-Savoie	88,7	88	79	78,3
Auvergne-Rhône-Alpes	nd	nd	nd	nd
France entière	90,6	90,5	76,8	78,8

nd : données non disponibles

Source : DREES – remontées des services de PMI – CS24 – Traitement : Santé publique France

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes encourage donc toutes les personnes qui ne seraient pas vaccinées à le faire. La période de la rentrée scolaire peut être l'occasion pour les familles de faire un point sur leurs vaccinations avec leur médecin traitant.

Situation en Europe

Parallèlement, plusieurs pays frontaliers connaissent des épidémies d'ampleur importante : l'Italie avec 4 328 cas signalés depuis le 1^{er} janvier 2017 ou l'Allemagne avec 860 cas sur la même période. Le pays européen le plus touché est la Roumanie avec 6 968 cas depuis le 1^{er} janvier 2017. Le nombre de décès liés à la rougeole en Europe rapportés à ce jour en 2017 est déjà le double de celui des décès survenus pour l'ensemble de l'année 2016, selon les données officielles du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (*European Centre for Disease Prevention and Control, ECDC*).

¹ Plan d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale en France 2005/2010 – Ministère de la santé et des solidarités